



ON ABONNE

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:

Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 9 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.

L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

### PARAISANT LES MARCHÉS DE MERCRÉDI ET SAMÉDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-DULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 25 centimes la ligne.

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868:

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux: Les annonces judiciaires: dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives: dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux: (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon: (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 30 Septembre 1868.

#### BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 28 septembre.	69 05	100 »
Du 29 .....	68 92	100 20
Du 20 .....	69 25	101 40

#### BULLETIN.

Le *Moniteur* annonce la mort du comte Walewski, qui a succombé, hier soir, à Strasbourg, à une attaque d'apoplexie foudroyante. C'est une perte considérable pour la France et pour le gouvernement. A une foi profonde dans la stabilité du nouvel ordre des choses et à un dévouement absolu à l'Empereur et à sa dynastie, le comte Walewski joignait une grande expérience politique et un libéralisme méthodique et éclairé. Il fut l'un des promoteurs de réformes du 24 novembre 1860 et du 19 janvier 1867.

On attend de Biarritz, les ordres de l'Empereur pour régler la cérémonie funèbre, qui aura lieu d'abord à Strasbourg et ensuite à Paris.

Plusieurs journaux allemands avaient annoncé que le prince Guillaume de Bade s'était désisté du commandement en chef de la division badoise et que le général de Beyer, autrefois au service de la Prusse et aujourd'hui ministre de la guerre de Bade, aurait été nommé son successeur. La *Gazette de Carlsruhe* déclare cette nouvelle inexacte. Le prince Guillaume n'a fait que prendre un congé pendant la durée duquel, le général de Beyer serait investi du commandement de la division badoise.

On mande de Rome, 27 septembre:

L'armée pontificale vient de recevoir dix caisses de fusils Remington, dix caisses de munitions destinées à ces fusils, et un approvisionnement considérable de matériel et de munitions d'artillerie.

Une télégramme de Berne annonce que le Congrès de la paix a adopté une résolution qui conseille à l'Espagne de s'organiser en république fédérative. C'est un fait assez piquant que de voir une Assemblée soi-disant constituée en vue de paix et de fraternité des peuples, s'immiscer dans une révolution qui est à son début, et surtout de donner des conseils dont l'exécution

ne serait possible qu'à la suite d'une longue série de luttes sanglantes.

Le président Johnson a répondu à la députation du Tennessee qu'il consentait à envoyer des troupes pour maintenir l'ordre dans cet Etat.

Le bruit court que M. Seward négocie l'achat des provinces mexicaines de la Sonora et de Sinalsá. — M. Buther n'a pas été réélu membre du Congrès. — La Chambre des représentants de la Georgie a déclaré inéligibles tous les individus qui ont 1/8 de sang nègre dans les veines. — A Haïti, les Cacos ont été défaits.

Pour le bulletin politique: A. LAYTOU.

#### Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Madrid, 29 septembre.

Les généraux exilés aux Canaries sont à Cadix; le maréchal Serrano, duc de la Torre, est à la tête du mouvement, et l'on s'attend, d'un moment à l'autre, à une rencontre avec l'armée du marquis de Novaliches.

Le général Prim s'est présenté à Cadix, mais les généraux de l'union libérale ne l'ont pas bien reçu; on lui a donné un bateau à vapeur et il est parti pour son propre compte d'un autre côté.

Prim a publié un manifeste, et, de leur côté, les généraux de l'union libérale en ont publié un autre. Celui de Prim était conçu dans un sens plus radical; de là, la divergence d'opinion qui a éclaté entre eux.

La ville d'Alcoy, qui avait fait son prononcement avant-hier, a capitulé hier.

Dans la Rioja et dans un district de la Navarre ont apparu quelques bandes peu nombreuses, mais elles ont été immédiatement défaits par la gendarmerie et la garde rurale; on leur a fait beaucoup de prisonniers.

Une tranquillité complète règne à Carthagène, ainsi que dans les provinces de Catalogne, d'Aragon et de Valence.

#### Dernières Nouvelles.

L'insurrection semble gagner du terrain. Le *Moniteur* dit que Grenade se serait prononcée et que les troupes royales auraient quitté la ville. Le même fait se serait produit à Carthagène où l'apparition de trois frégates aurait déterminé un mouvement. La rencontre du maréchal Serrano et du général Novaliches n'avait pas encore eu lieu, on s'accordait à penser que cet engagement aurait d'importantes conséquences.

Le bruit a couru à la Bourse que l'insurrection avait éclaté à Madrid, et que la reine avait quitté l'Espagne. Rien ne confirme ces bruits. Mais d'après ce qui nous est raconté, cette après-midi, ils ne feraient que devancer des événements très prochains.

CH. DU BOUZET.

#### AFFAIRES D'ESPAGNE.

Ministère de la guerre.

Pendant la majeure partie de la journée d'hier ont été interrompues les communications avec l'armée d'Andalousie; une petite bande a rompu les fils télégraphiques et le chemin de fer à Despenaperros, et les nouvelles du capitaine général marquis de Novaliches sont parvenues de l'autre côté de Sierra Moréna, pendant que S. A. le comte de Girgenti et le général Voga faisaient les plus grands efforts pour ouvrir ces deux voies de communication, afin de s'unir au général en chef qui, assurément aura continué de marcher sur Cordoue où, se trouvaient seulement deux bataillons de rebelles en proie à la plus grande indiscipline.

Dans la province de Logrono, des bandes ont également paru, abimant le télégraphe et le chemin de fer près de Calahorra. Le gouverneur militaire attachait si peu d'importance à ces bandes qu'il répondait de les détruire avec 4 compagnies d'infanterie. Néanmoins hier, il a dû recevoir un bataillon de renfort venant de Victoria et l'ordre péremptoire de poursuivre sans relâche les révoltés et de rétablir les communications. L'objet des perturbateurs paraît être de semer l'alarme dans les villes et d'isoler les autorités; mais celles-ci sont sur leurs gardes et comptent sur les ressources que le gouvernement ne cesse pas de leur fournir. Les populations comprennent l'impuissance des efforts des rebelles pour déterminer une prospérité dans le pays, et l'opinion publique les réprouvant, l'armée par sa fidélité rendra ces efforts tout à fait stériles. Mais ce ne sont pas là les seuls maux passagers qu'entraîne la révolution. La ville d'Antequerra a vu brûler les archives des greffes et plusieurs maisons ont été livrées au pillage, ce qui a été la reproduction des horribles scènes de Valladolid en 1855 et de Arabal en 1857. Les carabiniers de Ramales ont donné à Lampias une preuve honorable de leur fidélité, repoussant le *pronunciamento* que l'on voulait réaliser en s'appuyant sur celui de Santona.

Le fait dominant d'hier a été l'entrée à Santander de l'armée de Castille. Ce fait couvrant de gloire son commandant, le général Calonge, révèle une fois de plus tout le dévouement et la fidélité des soldats espagnols.

A la fin de ce sommaire succinct des événements les plus notables du jour, on peut lire la dépêche officielle que le gouvernement de S. M. a reçu fort avant dans la nuit:

Sur les autres points de la Péninsule conti-

ne la tranquillité publique. Le comte de Ceste a passé en revue les troupes de Tarra-gone, rentrant ensuite dans la capitale de la principauté. Le général Gasset a voulu aussi saluer à Alméida les drapeaux des régiments en garnison à Valence, et pendant que le brigadier Dole reste dans le fort de San Felipe dominant le Ferrol et son arsenal, le maréchal de camp Ricardo de la Sausay, maintient l'ordre dans l'importante place de Carthagène avec la bravoure et la sérénité qui le caractérisent.

(Gazette de Madrid, 25).

#### Correspondance particulière du Journal du Lot.

La *Correspondancia* annonce que l'ordre a été donné aux journaux de ne rien publier sur les événements d'Espagne si ce n'est les renseignements de la *Gazette de Madrid*.

— S'il fallait en croire le *Siècle*, le colonel Morione, à la tête d'une forte colonne d'insurgés, dominerait toute la Navarre et les cinq villes les plus importantes de l'Aragon. A la date du 25, le marquis de Novaliches avait demandé des renforts au maréchal Concha. Prim serait en ce moment à Barcelonne où il aurait pris le commandement en chef de toutes les troupes de Catalogne. Le *Siècle* assure que l'insurrection se développe et il ajoute que ces

« authenticité. » Nous croyons, au contraire, qu'elles demandent grandement confirmation, ainsi que le fait suivant signalé à la *Gironde* du 27 par un télégramme de Bayonne: « On assure que Saragosse s'est insurgée, que le comte de Ceste, qui y avait été envoyé comme capitaine-général, a été tué et son corps traîné par les rues. Mais n'annoncez cela que sous réserve. »

— On a des renseignements positifs sur le mouvement séditieux d'Alicante et sur sa répression. Il y a eu collision entre la troupe et les insurgés. Ceux-ci ont eu plusieurs morts et un certain nombre de blessés; la garnison a perdu un homme seulement. L'ordre rétabli dans la soirée n'a plus été troublé dans la ville.

— A Alcoy et sur d'autres points, c'est la milice rurale, comme qui dirait nos compagnies de garde nationale en voie de réorganisation, qui s'est chargée de mettre les insurgés à la raison.

— D'après certains nouvelles, l'Empereur aurait remis à M. Mon, en résidence mo-

savoir. Peu de femmes résistent à la tentation d'obtenir par la coquetterie une preuve de l'empire qu'elles exercent. Elles font bon marché du mal qu'elles causent parce qu'elles se savent en possession du remède qui le guérira. Ne peuvent-elles pas, d'un mot, rendre le calme et dissiper l'inquiétude? Toutefois, le jeu est dangereux en thèse générale, il l'est surtout quand il éprouve une âme tendre et fière.

Wilhelmine, par exemple, ne se montrait pas assez insensible aux marques d'attention que lui accordait M. Karl Steinhoffer. C'était un beau cavalier, un garçon d'esprit, un homme d'avenir. Sa conquête avait de quoi flatter une tête folle comme la fille du banquier, et parfois sur les lèvres roses de Wilhelmine s'élevaient quelques sourires que le présomptueux ingénieur s'efforçait de recueillir, comme s'ils étaient absolument à son adresse. Il s'en autorisa pour redoubler de soins auprès de la jeune héritière et en vint jusqu'à lui adresser de ces phrases qui posent une candidature amoureuse sans l'énoncer formellement; mais il s'arrangeait toujours pour ne pas recevoir une réponse catégorique, car, malgré ses succès apparents, il ne se faisait aucune illusion sur le sentiment qu'il inspirait. Sa tactique consistait bien plutôt à inquiéter Ludwig qu'à faire un appel direct et décisif au cœur de Wilhelmine. Avant tout, il fallait éloigner l'homme aimé. Une fois cette victoire obtenue, il pouvait tout espérer du temps.

L'imprudente enfant était à mille lieues de supposer dans son adorateur des idées si perfides. Elle ne voyait dans le jeune ingénieur qu'un homme distingué dont elle prenait quelque plaisir à être remarquée. Elle l'eût fui avec horreur si elle avait pu pressentir ses intentions. Au reste elle n'était pas seulement aimable pour lui et se montrait souriante pour tous les commensaux du salon de son père. Chose étrange! c'est la certitude même de l'amour qu'elle inspirait à Ludwig et qu'elle sentait lui rendre qui contribuait à lui donner les allures joyeuses et dégagées. Si elle

#### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 26 Septembre 1868.

### UN ÉPISODE DE SADOWA

PAR V. VAILLANT.

La petite histoire que voici m'arrive d'Allemagne: je n'en donnerai que la substance. Réduite ainsi à sa plus simple expression, peut-être offrira-t-elle encore quelque intérêt au lecteur.

I.

Ludwig, baron de Bulbach, officier au service de S. M. l'empereur d'Autriche, avait vingt-cinq ans vers les premiers mois de 1866. Il se trouvait alors, en congé chez la sœur de sa mère, mariée à Berlin, et qui, n'ayant pas d'enfants, l'aimait comme son fils. C'était un grand jeune homme, très-doux, très-réservé, très-

bien élevé surtout. On ne peut pas dire qu'il fût beau, mais tout le monde convenait qu'il était distingué et élégant. Ses grands yeux bruns, un peu timides, étaient très éloquents et dégageaient un éclair sous l'influence d'un sentiment ou même d'une impression fugitive. Très-soigneux de sa personne, on remarquait ses mains pour leur modelé et leur blancheur aristocratiques. C'était une nature tendre, ferme au fond, capable d'exaltation, mais qui se communiquait peu. Il fallait le beaucoup connaître pour l'apprécier à sa valeur.

Sa tante, la bonne M<sup>me</sup> Bodmer, dont le mari appartenait à la haute bourgeoisie industrielle de Berlin, recevait un cercle d'amis assez étendu et avait une affection particulière pour le banquier Burselhum, qui était en relation d'affaires avec son mari. Les deux familles se voyaient fréquemment et sur le pied de l'intimité. Le banquier avait une fille en train d'effeuiller les marguerites de son dix-huitième printemps. Wilhelmine était une enfant gâtée, fort aimable, coquette peut-être, mais cachant sous des dehors un peu évaporés un cœur honnête et sensible. Elle avait produit une impression profonde sur le jeune baron de Bulbach, et M<sup>me</sup> Bodmer ne doutait pas qu'une union entre les deux familles ne dût s'en suivre. Elle en avait déjà même touché quelques mots au banquier qui avait favorablement accueilli ses ouvertures. Rien de vulgaire et de simple, on le voit, comme les débuts de ce petit roman, rien qui ne soit conforme aux scènes de la vie ordinaire. Mais les révolutions et les guerres qui bouleversent les empires troublent quelquefois aussi les plus modestes existences. Les deux familles qui viennent d'être présentées au lecteur devaient bientôt l'éprouver.

Wilhelmine avait un frère aîné, et le salon du banquier était fréquenté par quelques jeunes gens, amis du fils de la maison. Parmi ces habitués était un Karl Steinhoffer, tout jeune ingénieur qui sortait des écoles et songeait à se faire un sort. Ses vingt-quatre

ans étaient déjà très mûrs, très-retors, très-rompus aux grandes habiletés et aux petites perfidies qu'engendre l'ambition dans les cœurs où le sens moral n'est pas trop développé. C'était un petit homme, carré de épaules, aux mains grassouillettes, ayant une tête écharnante sur un buste solide. Ses grands yeux bleus avaient à la volonté une expression étonnante de dureté ou un charme incroyable. Ses dents, remarquablement blanches, donnaient à ses lèvres un peu épaisses, mais toujours rouges et humides, une véritable séduction. Leste, d'ailleurs, d'une santé de fer, un esprit subtil, il semblait fait pour les combats de la vie.

La dot de Wilhelmine le tentait fort. Dépourvu de fortune, une alliance avec la fille du banquier assurait son avenir et le posait dans le monde des affaires. Mais il n'ignorait pas les sentiments de Ludwig pour la jeune fille, peut-être même les avait-il pénétrés avant celui qui les éprouvait. Or, le mélancolique officier était un rival d'autant plus redoutable qu'il était avéré dans le cercle des connaissances de M<sup>me</sup> Bodmer que celle-ci devait très richement doter son neveu. Karl ne pouvait guère se flatter de l'emporter sur un prétendant si bien pourvu; cependant il ne perdait pas courage, se fiant, non à son étoile, il ne croyait guère aux influences surnaturelles, mais à sa patience et à son génie d'aventure. — Qui sait, se disait-il, les femmes sont fantastiques, tous les hommes ne sont pas adroits, le succès appartient aux forts.

Où en étaient les amours de Ludwig et de Wilhelmine? Mon Dieu! le jeune homme était profondément épris et peut-être non moins tendrement aimé, mais trop persuadé de la tendresse qu'elle inspirait, la jeune fille ne voulait pas trop laisser voir celle qu'elle éprouvait elle-même. Son innocence accueillait avec une grâce trop copieuse les hommages qu'on lui adressait et le malaise visible qu'ils excitaient dans l'âme de Ludwig avait presque pour elle une sorte de

Reproduction autorisée en vertu du Traité; avec la Société des Gens de Lettres.



SAINT-SÉBASTIEN.

La ville où se trouve la reine d'Espagne, est en ce moment le point de mire de l'Europe.

La cité de Saint-Sébastien, port de mer, capitale de la province, 12,883 habitants, est assise au pied du Mont Orgullo, dans une presqu'île, entre deux baies, l'une au nord, la Zurriolo, rendue impraticable aux navires par la barre de l'embouchure de l'Urumea, l'autre à l'est, la Concha, protégée par l'île de Santa-Clara, et dans laquelle est établi le port. Celui-ci est divisé en deux parties : le vieux port, à sec à marée basse, et le port neuf, qui est fermé par des écluses et permet en tout temps aux navires d'être à flot.

La plage de la Concha est la plus belle de toutes les côtes cantabriques, et tous les ans une affluence considérable d'étrangers viennent y prendre des bains de mer.

Le climat de la ville, d'ailleurs, est très doux ; en été, les chaleurs sont tempérées par l'air frais de la mer, et on compte comme une exception les hivers où il neige.

PORTUGAL.

Il est difficile de se faire une idée précise des événements dont l'Espagne est aujourd'hui le théâtre, tant les bruits qui courent sont contradictoires. Il paraît certain qu'en Andalousie et parmi la marine militaire, le bannissement du duc et de la duchesse de Montpensier a produit une certaine sensation. Ces princes sont généralement estimés et appréciés dans toute l'Andalousie et particulièrement à Séville.

Les navires de l'escadre qui se sont prononcés sont les frégates cuirassées : *Zaragoza* et *Tetuan*, les frégates en bois *Villa de Madrid*, *Lealtad* et *Esperanza* et le vapeur *D. Isabelle II*.

On dit que les généraux bannis se trouvent à Cadix et que Prim commande un corps de troupes sous les ordres du général Serrano.

(Journal do Commercio, 23).

Revue des Journaux

On lit dans la France :

LE SILENCE INSTRUCTIF.

Les nouvelles alarmantes qui dans ces derniers temps nous arrivaient chaque jour par volées de l'autre côté du Rhin ont cessé tout d'un coup. Pas le plus léger bruit de guerre n'a été mis en circulation depuis le moment où l'attention a été attirée vers les événements d'Espagne. Tout s'est tu comme par enchantement. Qu'est-ce que cela veut dire ! Personne ne parle plus des projets belliqueux que l'on prêtait au roi de Prusse. Personne n'annonce plus journallement l'annexion de Bade à la Confédération du Nord. On ne souffle plus mot de cette fameuse organisation des corps d'armée française prête à entrer en campagne ni des maréchaux à qui on aurait confié le commandement. Que sont devenus le soulèvement révolutionnaire de Florence et l'entrée des Turcs en Roumanie ?

Comment ! plus rien ! Tout est calme ; tout est rassuré ; tout est pacifique, si ce n'est en Espagne ! Tant de points noirs, tant d'alarmes, tant de complications ont disparu soudain, emportés par la baguette d'une fée propice ! L'Espagne seule a concentré tous les orages et tous les périls de la politique universelle !

Oui, vraiment ; mais ce spectacle imprévu,

les affections, doivent être libres. Puissent celles que vous éprouvez aujourd'hui, et qui nous séparent, vous faire heureuse. Adieu.

M. de Bulbach mit le billet dans une double enveloppe. La première souscription portait le nom de Stephan Kolnitz, frère de lait de Wilhelmine, et qui occupait dans la maison du banquier un emploi de régisseur, de factotum, ayant la haute main sur la domesticité. Kolnitz était le serviteur dévoué, le Caleb de la maison Burselhum ; sa tendresse respectueuse pour l'enfant que sa mère avait allaiée après lui était un culte. Aussi, connaissant les projets de mariage formés entre Wilhelmine et le baron, avait-il toujours témoigné à celui-ci beaucoup de déférence et de respect. En adressant sa missive à Stephan, le pauvre amoureux était sûr qu'elle parviendrait à son adresse.

Dieu sait si la pauvre Wilhelmine pleura en la recevant ! Elle ne connaissait pas la ruse employée par l'ingénieur pour faire croire à Ludwig qu'elle était changée pour lui. Elle ne vit dans la lettre de son fiancé qu'une notification de rupture fondée sur une supposition sans preuve, c'est-à-dire sur une calomnie. L'idée ne lui vint pas d'abord ou l'effleura à peine, que d'innocentes coquetteries avaient pu être la cause du malheur qui brisait le doux espoir de sa vie.

II

La lutte entre les deux peuples frères commença. Tout le monde connaît l'organisation militaire de la Prusse. Tous les jeunes gens doivent passer par la caserne. Soldat, tout Prussien

... L'est, le fat ou le doit être. pour emprunter un vers à un distique célèbre de Voltaire. Seulement, le patriarche de Jersey l'appli-

ce rapide changement de décors, cet apaisement soudain n'est pas le moins regrettable.

Il existe une spéculation organisée pour exploiter avec une habileté merveilleuse la crédulité publique. En politique elle alarme l'opinion au profit des jeux de partis ; en finance, elle inquiète les intérêts au profit de la Bourse.

Il lui faut un objet pour le succès de ses opérations ; elle le cherche et le trouve partout où il existe une difficulté quelconque, et évidemment en a toujours quelque part. Le terrain découvert, elle y bâtit aussitôt une fabrique de fausses nouvelles qu'elle exporte aux quatre coins de l'horizon. L'Allemagne depuis deux ans a fourni à cette manufacture de cancan politiques des masses considérables de matières premières qui en sont sorties embellies par l'art savant de faire des dupes. Hier, encore, d'heure en heure les industriels qui travaillent en ce genre inondaient la France de leurs produits.

Aujourd'hui, les importations d'Allemagne ne leur sont plus nécessaires ; ils ont la révolution espagnole ; cela suffit à leurs petites affaires. Ils ont aussitôt démonté leur petit atelier germanique et l'ont reconstruit en Espagne. C'est de là qu'il faut s'attendre maintenant à recevoir leur marchandise de contrebande.

Voilà tout le secret du silence qui s'est fait subitement du côté du Rhin. Les alarmes se sont transportés sur les Pyrénées, où leurs télégraphes particuliers vont agir pour le plus grand bien de leurs combinaisons personnelles et pour le plus grand dommage des esprits crédules.

Tout cela, qui est si visible et qui justifie si bien les conseils de prudence que nous n'avons cessé de donner à ce public impressionnable, toujours facile à prendre au plus grossier hameçon, tout cela devrait être une leçon salutaire ; mais nous ne l'espérons pas. On ne croit pas le gouvernement qui rassure ; on croit aveuglément le premier inconnu qui alarme. C'est une mode ; elle sera continuée.

J. COHEN.

LA FRANCE.

Le journal la France s'inspirant des événements que se passent en Espagne, s'écrie :

« Quel spectacle lamentable ! D'un côté, une reine cantonnée à l'extrémité de son propre royaume, anxieuse, irrésolue, attendant pour rentrer dans sa capitale des dépêches qui se contredisent, des ministres qui abandonnent non pas seulement le pouvoir, mais le territoire, un cabinet formé à la hâte pour tenir tête à l'orage ; de l'autre, des ambitions qui s'agitent, des partis divisés entre eux qui se coalisent, des marins qui lèvent l'étendard de la révolte, des généraux qui promènent la défection sur terre et sur mer ; et, au milieu de ces défaillances et de ces compétitions, de ces irrésolutions du pouvoir et de ce tumulte des partis une nation qui regarde tous ces mouvements sans y prendre part, qui ne se soulève ni pour défendre ses institutions, ni pour se joindre à ceux qui les attaquent, qui reste étrangère à l'insurrection, mais qui n'apporte à son gouvernement d'autre secours que celui d'une fidélité inerte et passive !

» Il serait difficile, ajoute M. Garcin, de prévoir le dénouement d'une lutte engagée

quait au petit dieu malin, qui n'est pas du tout le terrible dieu de guerre...

Il n'est ni position sociale, ni splendeur de fortune qui dispense du service. En outre, le recrutement s'opère par zone territoriale, par village, par district de telle sorte que, dans les rangs, le domestique peut serrer les coudes de son maître et le paysan avoir le pas sur son seigneur. C'est bien démocratique pour un pays encore féodal. On assure que ce système excite l'émulation. Mais la France amalgame ses soldats de toute provenance, et nous ne sachions pas que son armée ait un mauvais renom dans le monde. Enfin, chaque pays à sa mode, et la France a, depuis l'état de 1866 de bonnes raisons pour préférer la sienne.

L'armée prussienne était divisée en trois corps, l'un destiné à agir contre les très-douteux alliés de l'Autriche, les deux autres devaient opérer un très-audacieux et très-imprudent mouvement de concentration au cœur même de la Bohême. Si peu stratège qu'on soit, la défense paraît bien simple en présence d'un pareille agression. Il semble qu'il faille masser toutes ses forces pour écraser l'un après l'autre les deux tronçons séparés de l'armée envahissante. Les Autrichiens ne firent rien de cela. Ils laissèrent l'un des deux corps d'armée, celui qui était commandé par le roi de Prusse en personne, s'engager en en Bohême sans lui disputer l'accès de ses défilés, réputés inexpugnables, s'ils sont bien défendus. Dans les premiers engagements, dont le résultat a toujours une influence morale si considérable, ils n'opposèrent à l'ennemi que des forces insuffisantes, de telle sorte qu'avant la rencontre décisive, l'armée prussienne avait déjà pour elle le prestige de la victoire.

(La suite au prochain numéro).

mentanée à Biarritz une lettre autographe pour la reine Isabelle, lettre que l'honorable ambassadeur aurait portée à St-Sébastien. Un chroniqueur vigilant croit même savoir que S. M. Napoléon III conseille à la Reine, dans cette missive d'abdiquer en faveur du prince des Asturies. Ce sont là tout simplement, des informations de somnambules.

— La même incrédulité peut être opposée sans nul risque, aux bruits de formation d'un gouvernement provisoire, triumvirat militaire à Séville, junta républicaine à Madrid, comité de salut public à Cadix. Dans la première et la troisième conjecture, on fait figurer le général Prim, comme président ou dictateur. Outre qu'il est malaisé de se trouver au même moment à Cadix et à Séville, on peut objecter, d'après des renseignements dignes de foi que le comte de Reuss, à la date du 24 septembre n'avait pas encore abordé en Espagne.

— Du reste, et en supposant, ce qui peut très bien arriver, que l'insurrection se change en révolution, le lendemain sera certainement plus confus que la veille. Trois partis sont en présence : les radicaux qui veulent proclamer suivant le *Siccle*, une république fédérative ; les royalistes qui aspirent à une régence présidée par Spartero ; les Orléanistes qui poussent au trône la sœur de la reine et son mari le duc de Montpensier. Qui l'emporterait ? Il serait plus que hasardeux de chercher à le pressentir ; mais ce ne serait toujours qu'après des discussions violentes et peut-être ensanglantées.

— Au cas d'une abdication, la reine Isabelle viendrait, dit-on, habiter le château impérial de Pau, mis à sa disposition par l'Impératrice.

— Les villes des Pyrénées et surtout Bayonne, sont encombrées de personnages et particulièrement de hauts fonctionnaires qui fuient l'Espagne dans la crainte d'une surprise par l'insurrection. Depuis huit jours il a été pris à la gare de Madrid 1500 billets de 1<sup>re</sup> classe aux trains se dirigeant vers la France.

— Des rumeurs contradictoires circulent au sujet de l'amiral Topete, le promoteur du soulèvement à Cadix. Tandis qu'une correspondance fait à cet officier-général l'honneur de supposer que c'est uniquement pour arriver à un changement de ministère qu'il a levé l'étendard de la révolte et menacé de bombarder la ville, on mande d'autre part qu'étant retourné à bord, il aurait été arrêté par l'équipage et fusillé au cri de Vive la Reine ! Il doit y avoir là une erreur. En Espagne, on ne fusille pas les généraux rebelles : si la révolte échoue, ils vont tranquillement passer quelques mois à l'étranger ; si elle triomphe, on les comble de fortune et de crachats. Les crachats restent.

Pour extrait : A. Layton.

Voici les principales nouvelles d'Espagne que publie le *Gaulois* d'hier :

Hier sont partis de France plusieurs jeunes gens de bonne famille qui vont se présenter au général Prim, pour prendre part à la délivrance de l'Espagne. Nous croyons que ces jeunes gens se sont laissés entraîner par leur généreux libéralisme au-delà de ce qui est nécessaire.

La révolution espagnole se fera probablement sans lutte, et ce ne sont pas les bras qui manqueront pour la faire triompher. Cependant il est certain que les Espagnols seront très-sensibles à cette preuve de sympathie.

On nous confirme aussi qu'une légion commandée par Menotti Garibaldi s'apprête, comme nous l'avons dit hier, à passer en Espagne.

Ce fait serait regrettable ; les Garibaldiens apporteraient dans la Péninsule des idées exagérées et peu

avait douté de l'homme qui lui était cher, l'anxiété eût fait naître en elle la réserve. La sécurité du cœur lui donnait les expansions juvéniles qui faisaient tant souffrir le pauvre Ludwig.

Le jeune officier tombait, il faut le dire, dans un excès contraire. Au lieu de s'expliquer franchement avec Wilhelmine, il restait triste et morne dans un coin. Un appel sincère aux sentiments de la jeune fille lui eût fait ouvrir les yeux. Elle eût vite compris qu'elle jouait le bonheur de sa vie et se fût assurément étonnée d'avoir pu un instant le compromettre par des étourderies. Ludwig laissait trop voir son amour et il ne lui serait jamais venu à la pensée que la jeune demoiselle lui donnait une preuve du sien en trouvant de la douceur à le voir souffrir.

Mais un malentendu entre deux jeunes cœurs peuvent mener loin.

Un soir, on dansait au piano chez le banquier. Karl Steinhoffer était très assidu près de la jeune fille, qui n'avait jamais été plus vive et plus enjouée. Froissé par cet entrain qui lui semblait hostile, Ludwig ne put se décider à prier Wilhelmine pour la danse. Cette abstention la piqua à son tour et elle affecta de valser deux fois de suite avec l'ingénieur. Elle mit même une certaine animation à la danse, ne tenant pas compte des repos et entraînant son danseur quand il faisait mine de s'arrêter...

Il en résulta qu'elle revint haletante à sa place l'œil brillant, le visage en feu. A plusieurs reprises elle passa sur son front moite le mouchoir qu'elle tenait à la main ; puis, elle déposa près d'elle sur un fauteuil la fine batiste encore humide et chaude... Karl, en souriant, prit le chiffon brodé et en fit le prétexte d'un madrigal adressé à la jolie essoufflée. Ludwig ne put l'entendre, mais il n'avait rien perdu des détails extérieurs de cette scène.

En ce moment, le piano donnait le signal d'une vals nouvelle. La jeunesse se leva et les groupes se confondirent en se croisant. Ludwig ne put donc

pratiques qui seraient un embarras au lieu de constituer un appui. Du reste, nous sommes persuadés que les chefs de la révolution, dont le premier souci est le maintien du mouvement dans les limites rationnelles, feraient comprendre aux patriotes italiens l'inopportunité de leur présence dans la Péninsule, tout en les remerciant de leur généreux dévouement.

Les principales places de l'Andalousie où flotte l'étendard révolutionnaire sont : Séville, Cadix, Malaga, Johen, Cordoue, Almería, Grenade et Huelva.

Les soldats de la première réserve ont été rappelés sous les drapeaux par le gouvernement de la reine.

L'aristocratie espagnole émigre en masse. En deux jours le chemin de fer du Nord a déclaré à la gare de Madrid 2,600 billets de première classe pour la France.

Les affaires sont complètement paralysées dans toute l'Espagne et les travaux suspendus.

La Gironde publie une dépêche de Bayonne où l'on dit que Saragosse s'est insurgée, que le comte de Chestre a été tué et son corps traîné dans les rues.

Le pape a envoyé sa bénédiction et une lettre autographe de condoléance à Isabelle II.

La reine désirant entraîner les Basques à sa défense en cas de besoin, a offert des grand'croix aux députés généraux des trois provinces Guipuzcoa, Alava et Vizcaya. Ceux-ci ont refusé les décorations.

Le maréchal Serrano, duc de la Torre, est près de Cordoue, où il a envoyé demander 20,000 rations.

On confirme la défection de l'avant-garde Pavia.

Pavia (Novaliches) ne peut ni avancer ni reculer ; les populations qu'il laisse derrière lui se prononcent après son passage et coupent les ponts et les chemins de fer.

Un télégramme d'hier soir confirme le soulèvement de toute la Rioja.

Toutes ces nouvelles nous arrivent d'une source qui semble sûre.

Nous apprenons à l'instant, sans rien garantir, que Baldrich, en passant près de Port-Vendres, a été arrêté sur la demande du consul espagnol.

A l'attaque de Santander par les troupes royales, l'armée demeurée fidèle a perdu un général de division, deux généraux de brigade et un colonel.

Un fait des plus significatifs se produirait dans ce moment-ci à la Bourse de Paris.

Des ordres importants sont venus d'Angleterre pour acheter du 3 p. % espagnol chaque fois que les nouvelles seraient favorables à la révolution, et d'en vendre quand celles-ci montreraient la cause de la reine en train de s'affermir.

Ceci équivalait à dire que les Anglais considéraient la révolution comme un élément de prospérité pour le pays.

L. ESTOR.

On nous garantit l'exactitude du fait qui suit :

Un personnage qui a été mêlé à la politique de Louis-Philippe et qui a conservé des relations intimes avec les princes de la maison d'Orléans, se serait rendu à Biarritz et aurait sollicité de l'Empereur une audience qui lui aurait été tout de suite accordée.

— Sire, aurait dit le personnage en question, je n'ai reçu mission de personne en me rendant auprès de Votre Majesté. Le vicaire de mon propre mouvement pour lui dire que, d'après ce que je sais, jamais le duc de Montpensier, quelle que soit l'issue des événements, n'autorisera la princesse sa femme à accepter la succession de la reine Isabelle ; le prince sait que l'Espagne a besoin d'être en bonne intelligence avec la France, et il ne se dissimule pas que sa situation personnelle créerait de grands embarras à cette monarchie.

Pour rien au monde il ne consentirait à accepter la responsabilité des frais que pourrait faire surgir l'avènement au trône de la duchesse de Montpensier : sa résolution sur ce point est tellement arrêtée, que Votre Majesté peut regarder ma déclaration comme une renonciation formelle du duc et de la duchesse de Montpensier à toute prétention au trône d'Espagne.

L'Empereur aurait répondu qu'il avait la plus grande estime pour le caractère du duc et les vertus de la duchesse, mais que la politique avait ses exigences, qu'elle dominait les questions de sentiment et qu'il était heureux d'apprendre que la duchesse de Montpensier, bien conseillée par le duc son époux, déclina toute idée de gouverner l'Espagne.

Il l'avait donc suivi quand il quitta le salon et s'était arrangé pour être vu par lui quand il embrassait son propre mouchoir de poche avec un désir des mieux joué.

En rentrant chez lui, Ludwig trouva un ordre du ministre qui le rappelait sous les drapeaux. La guerre était imminente entre la Prusse et l'Autriche. L'officier devait avoir rejoint son corps dans les trois jours. Désespéré, il partit le lendemain, dès l'aube sans avoir revu Wilhelmine, mais il écrivit la lettre suivante :

« J'ai eu la preuve hier Wilhelmine, que votre cœur s'est retiré de moi. Des reproches seraient superflus et même injustes. Ce qu'il y a de plus saint en nous,

dans des conditions pareilles.... Tout est possible. »

MONDE.

Le Monde se montre moins pessimiste : « Tenter de concilier les nouvelles d'Espagne, écrit M. Armand Ravelet, ce serait perdre sa peine, et en voulant en tirer des conjectures, on s'exposerait à de trop prompts démentis. Les journaux favorables à l'insurrection s'attachent à nous démontrer que le gouvernement de la reine Isabelle est sans autorité. Mais il nous semble que pour n'avoir pas de racines, il fait encore une assez longue résistance. Puisque l'insurrection, qu'on dit si puissante, n'a pu encore en venir à bout, il faut qu'il ait dans le pays de nombreuses et solides attaches. Alors, sur quels droits l'insurrection s'appuie-t-elle ? »

JOURNAL DES DÉBATS.

On lit dans le Journal des Débats, sous la signature de M. John Lemoine :

« Nous disions dernièrement que la France s'exposerait à de cruels mécomptes en s'imaginant trouver des alliés en Allemagne, et qu'au lieu de s'opposer au courant qui pousse les petits États germaniques à se mettre sous la protection de la Prusse, elle ferait mieux de resserrer de la même manière les liens qui unissent à elle les États de même origine et de mêmes intérêts. Un journal anglais très répandu et très bien informé, la Gazette de Pall Mall, trouve encore cette prétention trop ambitieuse, et dit que l'Europe entière protesterait contre cette union plus hautement encore qu'elle ne l'a fait contre les annexions prussiennes.... »

« L'Angleterre nous paraît prêter gratuitement à l'Allemagne plus d'inquiétude que l'Allemagne elle-même n'en éprouve. Si la France renforçait par des traités particuliers son influence sur des pays voisins, sur la Belgique par exemple, ce n'est pas l'Allemagne qui aurait à s'en plaindre. Dans ce cas, ce que le journal anglais appelle la protestation de l'Europe, serait simplement la mauvaise humeur de l'Angleterre. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

On annonce que les ordres ont été donnés dans les ministères pour que les éléments du budget de 1870 soient prêts, de manière qu'il puisse être déposé au commencement de la session de clôture du Corps législatif actuel. Il se confirme, d'autre part, que la session sera ouverte dans la seconde quinzaine de novembre.

On écrit de Biarritz, 24 septembre : « L'Empereur fait tous les jours sa promenade, accompagné de l'Impératrice et du Prince impérial, qui continue à jouer chaque après-midi sur la pelouse avec de nombreux enfants. » L'Impératrice a un goût particulier pour les excursions sur mer : aussi la voit-on s'embarquer de temps à autre sur la chaloupe qu'on a mise à sa disposition.

On prépare pour dimanche un grand concours d'orphéonistes.

À la nouvelle de la mort de M. le comte Walewski, l'empereur a adressé une lettre autographe de condoléance à Mme la comtesse Walewska.

M. le comte Walewski revenait de Munich à Paris et se proposait de passer seulement une nuit à Strasbourg. Il était descendu à l'hôtel de la Ville de Paris, vers sept heures du soir. Il se plaignit d'être indisposée... Quelques minutes après il tombait tout de son long sur le parquet. Tous les efforts tentés pour le rappeler à la vie ont été inutiles.

À la suite d'un article publié dans le 17<sup>e</sup> n<sup>o</sup> de la Lanterne, M. Ernest Baroche ayant cru devoir demander satisfaction par les armes à M. Henri Rochefort, une rencontre a eu lieu le 27 septembre, à neuf heures et demie du matin, sur la frontière de Hollande. Après un engagement qui a duré 13 minutes et dans lequel M. Baroche a été atteint à la poitrine, à la cuisse droite et au côté droit, et M. Rochefort au bras droit, les témoins se sont opposés à la continuation du combat.

Les blessures, des deux adversaires ne présentent aucun caractère de gravité.

Le bruit court à Naples que l'ex-roi François II se dispose à quitter Rome pour aller fixer sa résidence en Autriche.

On est très satisfait au Vatican du choix fait par le cabinet des Tuileries pour le poste de représentant de France à Rome; on se montre, au contraire, mécontent au sujet du nouvel ambassadeur nommé par le cabinet de Vienne. Le marquis de Banneville, en effet, comme parent des Mérode, se trouve suffisamment recommandé à la curie romaine; quant au comte de Trantmansdorff, on sait qu'il s'est signalé comme membre de la chambre des seigneurs, par son vote contre le concordat.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

Conseil général.

Séance du 28 août 1868.

Etaient présents : MM. DELTHEIL, Président; C<sup>o</sup> MURAT, Vice-Président; DUFOUR, ROQUES, BESSIÈRES, LIMAYRAC, BURGALIERES, TACHARD, DEMAUX, PRADINES, DELPECH, DUPUY, CIPIERES, D'ARCIMOLLES, LABORIE-LARIGALDIE, DELPON, DE LAGARDELLE, CUNAC, DUPHÉNIEUX, MATERRÉ, CALMON, SÉRAGER, DOMPHNOU, GLANDIN, BESSIÈRES, LAROMIGUIÈRE, Secrétaire.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Laresses et St-Cirgues. — Réparation du Presbytère. — Projet d'imposition d'office.

Le presbytère de la paroisse de Laresses est dans le plus fâcheux état, à tel point qu'il est devenu presque inhabitable pour l'ecclésiastique qui dessert cette paroisse. Pour y faire des réparations qui sont indispensables, le Conseil municipal a voté une imposition extraordinaire de 1,724 fr. qui, avec celle de 275 fr. montant du concours de la Fabrique, fait une somme d'environ 2,000 fr. à laquelle a été évaluée cette dépense. Comme la circonscription paroissiale de Laresses s'étend en partie sur le territoire de la commune de St-Cirgues, et que cette dernière commune doit contribuer à cette dépense, M. le Préfet, se fondant sur l'article 4 de la loi du 14 février 1810, a pris un arrêté pour effectuer entre ces deux communes, la répartition du montant de l'imposition à établir. La part mise à la charge de St-Cirgues, a été fixée à 182 fr., somme que le Conseil municipal de cette commune s'est jusqu'ici refusé à payer. Pour vaincre cette résistance, M. le Préfet serait dans l'intention de proposer à M. le Ministre de l'Intérieur de l'imposer d'office; mais avant de prendre cette mesure, il doit, conformément aux dispositions de l'article 72 de la loi du 18 juillet 1837, prendre l'avis, soit du Conseil général, soit du Conseil d'arrondissement, et c'est pour se conformer aux prescriptions de cette loi qu'il soumet cette affaire au Conseil général. Le Conseil d'arrondissement de Figeac ayant déjà été consulté, la 3<sup>e</sup> commission, à laquelle l'examen de cette question avait été renvoyé, aurait été d'avis, en présence de la loi du 18 juillet 1863, d'autoriser M. le Préfet à solliciter de M. le Ministre l'imposition d'office de la commune de St-Cirgues; mais un membre ayant donné connaissance d'une délibération du Conseil municipal de Laresses, en date du 7 juillet dernier, qui déclare s'engager à prendre à sa charge tous les frais de réparation à faire au presbytère, le Conseil reconnaît qu'il n'a pas à donner son avis sur une mesure qui n'est plus nécessaire et passe à l'ordre du jour.

M. Dufour quitte la séance.

Chemin de grande communication n<sup>o</sup> 21. — Affaire Planacassagne.

Par arrêté en date des 29 février, 3 et 17 mars 1868, le Conseil de Préfecture du département a accordé, à titre d'indemnité, au sieur Planacassagne, aîné, de St-Sozy, entrepreneur des travaux de construction du chemin vicinal de grande communication n<sup>o</sup> 21, dans la partie comprise entre l'hôpital et Louysse, la somme de 25,053 fr. 24 c. en sus du décompte présenté par l'administration vicinale, avec les intérêts de cette somme, à partir du jour de la demande et les intérêts des intérêts à partir du 29 février 1868. Pour être en mesure d'exécuter cette décision, M. l'Agent-voyer en chef demande l'ouverture des crédits nécessaires pour solder l'indemnité accordée au sieur Planacassagne, à moins que l'assemblée départementale ne jugeât convenable d'attaquer l'arrêté du Conseil de Préfecture par la voie du recours au Conseil d'Etat, question qu'il soumet à son appréciation. Cette affaire ayant été renvoyée à l'examen de la 1<sup>re</sup> commission, celui de ses membres qu'elle a chargé d'être son organe, après avoir rendu compte de l'instruction dont elle a été l'objet, des divers incidents survenus en cours d'instance, dit qu'elle avait été approuvée au point de vue de l'équité et au point de vue du droit par la commission, qui était d'avis qu'il y avait lieu d'accepter la décision du Conseil de Préfecture; il fait en effet observer qu'après avoir pris connaissance des diverses pièces du dossier, il était impossible de ne pas reconnaître que dans la classification faite en cours d'exécution, les 23,000 mètres cubes prévus en terre, on avait trouvé plus de 20,000 mètres cubes en rochers qui avaient été de plus difficile extraction et que cette différence avait pu occasionner à l'entrepreneur une perte à raison de laquelle il était juste de lui accorder une indemnité, ce qui, en toute équité, justifiait l'indemnité allouée à l'entrepreneur; qu'au point de vue du droit l'arrêté du Conseil de Préfecture était aussi inattaquable, l'instruction ayant été régulièrement faite; et cette juridiction ayant fait dans l'espèce une saine application des règles et des principes admis en pareille matière, que la commission proposait dès lors d'acquiescer à la décision rendue par le Conseil de Préfecture, de renoncer au recours du Conseil d'Etat déjà introduit par mesure conservatoire et d'allouer les crédits nécessaires pour payer au sieur Planacassagne l'indemnité qui lui avait été accordée.

Ces propositions mises aux voix par M. le président, sont adoptées par le Conseil.

Comice agricole de St-Céré. — Demande d'allocation. — Rejet.

Sur le rapport d'un membre de la première commission, le Conseil rejette la demande qui lui a été adressée pour qu'il fût accordée une somme de 200 fr. au comice agricole de St-Céré, récemment constitué; cette réclamation ne lui étant parvenu qu'alors que les crédits affectés aux encouragements à l'agriculture étaient épuisés.

Chemins vicinaux. — Loi du 11 juillet 1868.

Un membre de la 2<sup>e</sup> commission fait, sur la loi du 11 juillet 1868, relative à l'achèvement des chemins vicinaux et à la création d'une caisse spéciale pour leur exécution, le rapport suivant :

Rapport présenté au nom de la 2<sup>me</sup> Commission.

La loi que le corps législatif a votée dans sa dernière session pour faciliter l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires et qui réalise la pensée de l'Empereur, exprimée dans sa lettre du 15 août 1867 au Ministre de l'Intérieur, assure aux communes et aux départements des avantages et des facilités considérables, que vous aurez accueillis, sans nul doute, avec une vive gratitude, ainsi que le corps législatif l'a fait d'une manière éclatante, en votant la loi à l'unanimité de ses membres.

L'économie de la législation nouvelle dont nous aurons tout à l'heure à examiner les détails peut se résumer en trois dispositions principales :

- 1<sup>o</sup> Subvention de 100 millions, accordée par l'Etat aux communes pour faciliter l'achèvement de leurs chemins vicinaux ordinaires ;
- 2<sup>o</sup> Seconde subvention de 15 millions, au profit des chemins d'intérêt commun ;
- 3<sup>o</sup> Création d'une caisse spéciale destinée à faire aux communes les avances de fonds qui leur seront nécessaires, à un taux relativement inférieur; ce qui n'est autre chose qu'une seconde subvention presque aussi considérable que la première, sous la forme d'un emprunt à long terme, l'Etat devant servir la différence des annuités dont seront déchargés les emprunts.

Quant à la durée des sacrifices de l'Etat, il est évident que le concours de subventions annuelles ne saurait être une institution permanente. Aussi la durée de ces sacrifices est-elle limitée à 10 ans. C'est dans ces dix années que les communes et les départements doivent avoir imprimé à leurs chemins une impulsion décisive.

Les départements dans lesquels le produit du centime est inférieur à 20,000 fr. sont l'objet d'une disposition particulièrement bienveillante; ils sont admis au bénéfice de la subvention.

Quant à la caisse, les avances qui doivent, également pendant 10 ans, venir en aide aux communes, ne peuvent excéder la somme de deux cents millions.

La loi ne change donc rien à l'organisation du service vicinal, qui demeure régi par la législation de 1836, complétée par la loi de juillet 1867, mais elle suppose la coopération énergique de tous les intéressés.

Les communes devant s'imposer toutes les charges légalement autorisées; ne pas reculer devant des sacrifices plus considérables, si l'état de leur vicinalité le réclame, et les départements, usant de la faculté que leur ouvre l'article 8 de la loi de 1836, alloueront aux communes des fonds proportionnés à l'étendue de la dépense.

C'est à ce prix seulement que le concours de l'Etat sera efficace et qu'il pourra être obtenu.

Il n'est pas dérogé non plus aux dispositions qui régissent les conseils municipaux et départementaux, et c'est sous l'empire des mêmes lois, dans la plénitude de leurs attributions que ces corps seront appelés à délibérer, et à s'associer, si bon leur semble, aux avantages qui leur sont offerts.

Tel est l'aspect sommaire et la physionomie générale de cette loi, qui, par le fait de la libéralité de la loi et par une conception ingénieuse, gratifie nos campagnes du plus grand service qu'il soit possible de leur rendre.

L'article 1<sup>er</sup> porte qu'une subvention de 100 millions, payable en 10 annuités, à partir de 1869, est accordée aux communes pour faciliter l'achèvement des chemins vicinaux dont la longueur kilométrique aura été approuvée pour chaque département, par un arrêté du Ministre de l'Intérieur, avant la répartition de la première annuité.

La distribution de l'annuité de 10 millions ne se fera pas d'une manière indéterminée. Elle s'appliquera aux chemins portés sur un tableau dont l'ensemble formera la longueur kilométrique approuvée par le Ministre de l'Intérieur avant la répartition de la première annuité.

Ce droit accordé au Ministre de fixer la longueur kilométrique a pour but de sauvegarder les intérêts du trésor, mais il ne porte aucune atteinte au droit des Préfets et des communes.

Le Ministre ne pourra prescrire ou interdire aucun classement. Des propositions lui seront faites en vertu desquelles il fera connaître la longueur kilométrique à laquelle il lui est possible d'étendre la subvention pour chaque département. Cette longueur étant déterminée d'après les besoins des communes, ce sera la collection de ces besoins qui servira de base à la première répartition.

Il était indispensable d'établir à ce moment la fixité exigée par le bon emploi des fonds et pour éviter leur dissémination. Les communes n'en demeureront pas moins libres de classer et de déclasser leurs chemins en tenant compte des exigences nouvelles, faciles à prévoir dans une période de dix années, à la seule condition de se mouvoir dans la limite déterminée.

S'il est difficile de faire exactement correspondre l'ensemble de la classification par communes avec la longueur totale attribuée au département, les communes peuvent du moins diviser leurs chemins en catégories différentes, suivant le degré d'utilité que ces chemins leur offrent.

Le premier paragraphe de l'article II dispose que chaque annuité sera répartie entre les départements par un décret délibéré en Conseil d'Etat, en ayant égard aux besoins, aux ressources et aux sacrifices des communes et des départements.

La loi de 1836 plaçait en première ligne les ressources, puis les sacrifices et enfin les besoins; en donnant la priorité aux besoins, la loi actuelle manifeste tout d'abord l'esprit dans lequel elle a été conçue.

En tenant compte des besoins et des ressources, elle a voulu faire la part des localités pauvres, n'ayant que des ressources limitées à opposer à des besoins considérables; en tenant compte des sacrifices, elle a cherché à créer une émulation qui ne pouvait que féconder le mouvement général.

Bien que le montant de la subvention doive être en général proportionnel aux sacrifices des départements, il est impossible de le prévoir dès aujourd'hui.

Le concours des départements ne sera pas moins nécessaire aux communes que celui de l'Etat, et cependant les communes seraient exposées à les perdre tous les deux, du moins dans une certaine mesure, si le département se refusait à venir de son côté en aide aux communes.

Il faut donc pourvoir avant tout à la création des ressources départementales, mais avant de se reconnaître un titre à des subventions extraordinaires, il faut avoir épuisé les ressources ordinaires et spéciales.

(La suite au prochain numéro).

Par arrêté préfectoral du 25 septembre 1868, M. Mabru (Pierre), adjoint au maire de Léo-bard, a été nommé maire de la commune de Payrignac, en remplacement de M. Vialle, décédé.

Projet de Société coopérative d'alimentation à Cahors.

Il y a six mois, au sortir d'un hiver rigoureux pendant lequel la classe ouvrière avait eu à souffrir de dures privations, le Journal du Lot, dans le but de prévenir le retour d'une semblable crise et s'inspirant de l'exemple fourni par les villes voisines, publia un projet de Société coopérative d'alimentation pour Cahors. Nous voulions, pour notre ville, une boulangerie et une boucherie fondées sur le principe de l'association mutuelle, où il serait possible aux sociétaires d'abord et bientôt à toute la population, de s'approvisionner à un prix raisonnable. Pour mettre plus facilement en pratique cette pensée généreuse, nous comptons, sur le concours de la municipalité; non pas sur son concours matériel, non pas sur ses ressources, — nous comprenons très bien que les communes ne soient pas autorisées à faire acte de commerce — mais sur son concours moral et sur « l'adhésion des éducs cadurciens en tant qu'individus. » Dans une pensée de conciliation qui doit, ce nous semble, présider à toute pensée d'association mutuelle, nous ne récriminons contre personne, car nous voulions que tout le monde s'unît, en cette circonstance, pour le bien commun.

Notre voix ne fut pas assez généralement entendue. Des adhésions arrivèrent dans nos bureaux, mais ces adhésions étaient insuffisantes pour la réalisation du projet.

Aujourd'hui les idées semblent plus favorables à l'organisation de la Société; nous sommes heureux de la voir remise en question. Dans une lettre, rendue publique, M. de Flaujrac reconnaît hautement les avantages d'une Société coopérative d'alimentation. Cet honorable Conseiller municipal en désire la création de toutes ses forces et il s'écrie : « Qu'un appel soit fait aux hommes d'initiative et de bonne volonté et nul doute que de nombreuses souscriptions ne soient promptement recueillies. »

Cet appel nous l'avons fait il y a six mois ! Nous le faisons, plus pressant, aujourd'hui; car si l'hiver prochain devait être rigoureux, ce qu'à Dieu ne plaise, nous ne voudrions pas que notre population — dans la gêne et les privations de toute sorte que l'association aurait peut-être prévenues, — pût nous reprocher un manque d'initiative et de bonne volonté.

LOUIS LAYTON.

Une épidémie de variole règne en ce moment à Cahors. Comme on pourrait en exagérer la gravité, nous croyons utile d'extraire d'un excellent rapport du médecin des épidémies de l'arrondissement de Cahors, M. Charles Caviole, le nombre exact des cas qui se sont produits.

57 cas, lisons nous dans ce rapport, ont été constatés jusqu'à ce jour, sur lesquels on compte 8 décès. Ces 57 cas se décomposent ainsi :

- Sexe : masculin 37 ; féminin 20.
- Variolo : 27, dont 9 vaccinés.
- Varioloïde : 30, tous vaccinés.
- Morts : 6 hommes et 2 femmes.

Pour atténuer autant que possible les effets de l'épidémie, le médecin rapporteur conseille :

- 1<sup>o</sup> L'isolement des malades ;
- 2<sup>o</sup> Laération fréquente des maisons ;
- 3<sup>o</sup> La vaccination immédiate de toutes les personnes qui n'ont pas été vaccinées et la revaccination de toutes celles dont la vaccination réussie date de plus de 8 à 10 ans.

La répugnance à ce faire vacciner ou revacciner en temps d'épidémie, est fondée sur un regrettable préjugé.

4<sup>o</sup> L'entretien sévère et continu de la propreté de la ville.

CAISSE AGRICOLE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAHORS

E. PASSEFOND, J.-M. MARQUÉ et C<sup>ie</sup>

Rue de la Mairie, maison Lagarde

Escompte et recouvrements, Encaissement de coupons achats, vente et échange des valeurs industrielles et de rentes.

Cet établissement se signale par la modicité de son tarif, le moyen qu'il donne à ses clients de contrôler ou faire vérifier jusqu'aux moindres opérations avec un détail parfait et la complaisance empressée qu'il apporte à fournir ou à procurer, contre ses simple débours, les explications et les renseignements qui lui sont demandés.

Il compte à peine 4 mois d'existence et n'a

cessé de constater dans ses rapports une progression considérable.

MM. Passéfond et Marqué remercient publiquement les négociants, industriels, agriculteurs et tous les hommes indépendants qui ont bien voulu, par leur concours et dans un but d'intérêt général, leur faciliter l'accès des affaires.

Cahors, le 27 septembre 1868.

E. PASSEFOND, J.-M. MARQUÉ et C<sup>ie</sup>.

ÉCOLE CHRÉTIENNE DES FRÈRES DE CAHORS.

La rentrée des classes est fixée au lundi, 5 octobre prochain.

Dimanche, les jeunes gens de la ville, donnaient un bal au Théâtre. Rien n'avait été négligé pour donner à cette soirée tout l'attrait désirable. Décoration superbe de la salle, choix parfait des commissaires. Aussi avait-on répondu généralement aux invitations. Vers minuit, le bal offrait un magnifique coup-d'œil : danses animées, toilettes d'un goût exquis, charmants visages, gaieté folle... Bravo jeunesse, à demain les affaires sérieuses !

Par autorisation de S. Exc. M. le ministre de l'Instruction publique, et à cause des travaux de restauration qui s'exécutent dans la chapelle et à l'infirmerie du Lycée impérial de Cahors, la rentrée des classes, qui devait avoir lieu dans cet établissement, le lundi 5 octobre, est reportée au mercredi 14 du même mois.

Les élèves pensionnaires devront être rentrés ce jour, à 8 heures du soir.

La messe du St-Esprit sera célébrée le jeudi 15, à 8 heures précises. Tous les élèves devront y assister. Les classes commenceront à l'issue de la messe, et le soir il y aura dans toutes les classes une composition qui comptera pour les prix d'excellence.

PAR PERMISSION DE M. LE MAIRE.

FÊTE PATRONALE DE SAUZET

Dimanche et Lundi, 4 et 5 Octobre.

La Fête patronale de Sauzet aura cette année un éclat inaccoutumé.

Grand bal de jour et de nuit. — L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville de Cahors. — Course en sac. — Jeu des cruches. — A l'entrée de la nuit, départ d'un ballon. — Grande illumination à giorno. — Retraite aux flambeaux.

Commissaires de la fête : Bley, trésorier, Lurguie, Darquier et Couailbac.

On nous écrit de Luzech :

Le nommé Blanc (François), horloger, à Luzech, se trouvait, ces jours derniers, dans une auberge, en compagnie du nommé Billard, d'Albas. Une discussion s'éleva bientôt entre eux. On intervint, et Billard sortit. Quelques instants plus tard, on le retrouva près de l'auberge, armé d'un pistolet et menaçant de brûler la cervelle au premier qui s'avancerait. Un employé du chemin de fer, nommé Menk, s'étant approché pour lui demander raison de ses menaces, Billard fit feu et le blessa grièvement. La balle pénétra assez profondément dans la poitrine.

On nous écrit de Thérac :

Samedi dernier, 5 du courant, vers cinq heures du soir, un enfant âgé de trois ans, appartenant à Talou, propriétaire, à Boredon,

commune de Thérac, s'était laissé tomber, en s'amusant, dans le grand lac communal ; il se débattait dans l'eau lorsque, par hasard, M<sup>me</sup> Lacoste l'ayant aperçu, se mit à crier au secours. M. Lacoste, qui revenait des prés tout ruisselant de sueur, ayant entendu les cris de son épouse, hâta le pas et, ne consultant que son bon cœur, il se jeta dans l'eau pour retirer l'enfant qui était déjà asphyxié. Ce trait de dévouement mérite bien d'être porté à la connaissance du public.

On nous écrit de Salviac :

La nommée Jeanne Magnère, du village de Pont-Carral, commune de Salviac, vient de décéder à l'âge de 102 ans.

CALENDRIER DU LOT.

DA	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
1	Jendi.	s Rémi.	
2	Vendr.	ss A. Gardiens	Cahors, Frayssinet-le-Gélat, Rouquayroux.
3	Samed.	s Denis.	Bagnac, Martel.
P. L. .... le 1, à 8 h. 7 du soir. D. Q. .... le 9, à 6 h. 23 du matin. N. L. .... le 13, à 11 h. 41 du soir. P. Q. .... le 31, à 11 h. 15 du matin.			

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

Septembr.

- 27 Raynal (Jeanne-Louise), rue des boulevards.
- 27 Rigal (Marie-Anna), faubourg St Georges.
- 28 Prosper (Venceslas), naturel.
- 28 Marieu (Jean-Joseph-Antoine), rue St Barbe.
- 29 Planacassagne (Lucie), rue Mascoutou.

Décès.

- 26 Heilhes (Marie), tailleur en robes 24 ans, rue St Urcice.
- 27 Cérignac (Justine), domestique 24 ans, faubourg Labarre.
- 27 Cambornac (Baptiste-Toussaint), onze mois, rue Impériale.
- 28 Avalon (Maurice) plâtrier, 23 ans, quai Ségur.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06/100, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Crédit Foncier de France.

TIRAGES DU 22 SEPTEMBRE 1868.

Obligations foncières 3 et 4 % (1853). — Le n° 173,473 gagne 100,000 fr. — Le n° 48,380 : 50,000 fr. — Le n° 90,011 : 20,000 fr.

Obligations foncières de 500 fr 4 % (1863). — Numéro gagnant dans les 40 séries : 9,957.

Obligations communales 3 %. — Le n° 129,642 gagne 100,000 fr. — Les n° 94,702, — 110,739 — 113,583 — 105,809 chacun : 10,000 fr. — Les n° 22,075 — 31,692 — 101,640 — 73,749 — 75,592 — 129,585 — 141,530 — 133,735 — 134,361 — 138,188, chacun mille francs.

Jurisprudence.

La cour impériale de Paris vient de rendre une décision très-importante en matière de police d'assurances.

On sait que les compagnies d'assurances considèrent le retard dans le paiement de la prime comme une cause de déchéance. Quiconque n'a pas payé de prime à l'échéance perd ses droits au remboursement du sinistre qui vient à se produire.

Mais les compagnies ont pris l'habitude de faire toucher les primes à domicile, et cette dérogation aux stipulations ordinaires de la police qui rend la prime quérable de portable qu'elle était, a pour effet de diminuer la clause pénale insérée au contrat primitif pour cause de retard dans les paiements.

Ainsi, La cour impériale a décidé que la clause pénale de déchéance, a raison du retard dans le paiement d'une prime, ne saurait être opposée à l'assuré qui, victime d'un sinistre, réclame le bénéfice de l'assurance, alors que, par suite des usages de la Compagnie, la prime étant devenue quérable de portable qu'elle était, sans que la Compagnie se préoccupât des échéances fixées par la police, l'assuré n'aurait pas été, antérieurement au sinistre, mis en demeure de payer cette prime et n'en aurait pas refusé le paiement.

Bulletin Agricole

Telle est la vie rurale : un travail fini, l'autre revient. Les traces de la voiture aux gerbes se voient encore dans le champ que le soc de la charrue entame le sillon nourricier. Ce premier labour, si important, s'accomplit dans de très bonnes conditions cette année. Ni trop de pluie, ni trop de hâte, le temps qu'il faut.

Pour la vigne, c'est une autre question. La voilà tranquille jusqu'à la taille et au sarmentage. Tranquille n'est pas tout à fait le mot ; car après les grappeurs, qui ne ménagent guère les ceps, voilà les chasseurs qui abiment tout. Et pourquoi, je vous le demande ? Les trois quarts du temps pour effrayer un malheureux lièvre ou une couple de perdrix auxquels le coup de fusil n'ôte ni un poil des reins ni une plume de l'aile ? On dit que parmi les nemrods de nos cantons, il y en a qui font partie de la Société protectrice des animaux. Ça ne nous étonne point.

Sous la ramure où l'on se met à l'abri d'une ondée, dans la loge du garde d'où l'on sort l'estomac lesté (quelquefois la gibecière aussi) on parle de choses et d'autres, de la politique toujours trop, de l'agriculture jamais assez. Pour le moment, ce qui intéresse surtout, ce sont les mercuriales, tant pour le grain que pour le bétail, pour le fourrage aussi, et le vin également.

Sur le marché intérieur, sans distinction régionale, la baisse est décidément arrêtée. Il y a même sur divers points, une reprise assez marquée. C'est qu'ayant fléchi trop rapidement, les cours reprennent le niveau général. On est porté à croire que la fermeté prévaudra jusqu'à la fin d'octobre. Si elle doit céder, ce qui est douteux, ce sera entre la St-Martin et Noël, période des forts battages et de l'échéance des baux, rude passée.

Sur le carreau de la halle de Paris, on traite les farines disponibles, dites six marques, dans

les 74 à 74.50 (les 157 kil.) octobre 68, novembre et décembre 64 à 65. Les blés de choix sont demandés de 38 à 38.50 (les 120 kil.) réglés en gare. Les seigles, recherchés pour l'exportation, obtiennent de 22.75 à 23.15 (les 115 kil.). Petites affaires sur les orges qui se payent de 22 à 23 (les 100 kil.). Fermeté sur les avoines, tenues de 21 à 23 (les 100 kil.) selon qualité.

Les avis de l'étranger sont, comme chez nous, dans le sens d'une fermeté accentuée. A Marseille, où viennent s'approvisionner l'Espagne et l'Algérie, on signale des cours tendus, malgré de nouveaux et assez forts arrivages. L'Angleterre incline à la hausse, qui est générale en Amérique.

Les vignerons du centre et de l'Est se plaignent de la fréquence des pluies, qui gêne la cueillette et gâte le raisin. Néanmoins la qualité sera encore supérieure. Les affaires sont languissantes à Bercy et à l'Entrepôt. Le bénéfice acquis aux acheteurs (5 à 10 fr. par fût) se maintient difficilement. Les spiritueux de toute nature sont en hausse. On traite à Paris les 3/6 betterave dans les 75.50 à 76 (l'hect.). Languedoc 101 à 102. Dans les Charentes, prix très fermes. Rien de nouveau à l'égard des sucres.

On signale quelque reprise sur les produits oléagineux. Colza disponible 82 (les 100 kil.). Graine 23 (l'hect.).

On a vu rarement autant de bétail que cette semaine sur le marché de La Vilette. Lundi 3186 bœufs et 18,839 moutons. Vente peu active dès lors, surtout à l'égard du bétail qui a penché vers la baisse. Jeudi, 2,391 bœufs et 17,470 moutons. Maintient de prix, mais placement encore difficile. Poissy reprend peu à peu quelque activité ; la marchandise y est assez demandée. Jeudi également, il a paru à la Vilette 4,061 porcs, vendus au prix moyen de 1.48 (le kil.).

Le marché des fourrages est en ce moment l'une des préoccupations du cultivateur, ainsi que de l'éleveur de bétail. Parmi les premiers, ceux qui ont porté leur soin vers la prairie artificielle n'ont pas eu une mauvaise idée. Le foin et la luzerne se vendent couramment, à Paris, de 53 à 54 fr. (les 500 kil.) et la direction est plutôt à la hausse qu'à la baisse. Cela ne nous promet pas la viande à bon marché pour cet hiver. Mais rassurons-nous : les australiens s'occupent de nous envoyer du bœuf et du mouton par cargaisons périodiques. Non point salé, ni fumé, s'il vous plaît ! mais aussi frais que s'il sortait de l'abattoir... depuis six semaines.

Pour extrait : A. Layton.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

La vente des immeubles dépendant de la succession de Jean Galaret aura lieu en la maison du sieur Poujade, devant M. Puech, et Décremps, notaire à Blars. Mises à prix : 1<sup>er</sup> lot 4,700 fr. ; — 2<sup>e</sup> lot 9,200 fr. ; — 3<sup>e</sup> lot 1,400 fr. ; — 4<sup>e</sup> lot 520 fr. ; — 5<sup>e</sup> lot 3,600 fr. ; — 6<sup>e</sup> lot 2,500 fr. ; — 7<sup>e</sup> lot 4,350 fr. ; — 8<sup>e</sup> lot 1,120 fr.

(Extrait du Mémorial de Figeac, du 24 septembre.)

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

A VENDRE

UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de :

Maison et autres Bâtimens nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâtures, et Vignes principalement. Source d'eau-vive ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contiguë et attenant à la route départementale n° 11.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M<sup>me</sup> veuve FOURGOUS, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors. Toutes facilités pour le paiement.

Guérison radicale des Hernies

ou DESCENTES, rendant inutiles les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE-SIMON ; 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCHAMPS-SIMON, bandagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire) ; élèves, gendres et successeurs de feu Pierre-Simon (Affranchir).

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.



GUERREI GUERREI AU PRÉJUGÉ ET À LA ROUTINE. Nous offrons : 1<sup>o</sup> aux malades des preuves sérieuses ; 2<sup>o</sup> aux médecins de contrôler nos expériences pour montrer que le FARINE MEXICAINE del docto Benito del Rio, de Mexico, est le spécifique sûr et commode pour guérir les maladies de poitrine, bronchites chroniques, catarrhes pulmonaires, maladies des os, épuisement, pauvreté du sang et phthisie pulmonaire jusqu'au deuxième degré. — Boîtes de 20 potages, 2 fr. 25 ; de 40, 4 fr. ; et de 80, 7 fr. — Envoi franco par la poste. **CARE HYGIÉNIQUE DE SANTÉ**, souverain pour combattre les maladies des voies digestives, migraines et névralgies, recommandé aux personnes nerveuses. — 80 tasses pour 1 fr. 50. — COLLEGE WYATKA, importation galvanique russe. Préservatif du crâne et de la cervelle, facilite la digestion et blague les veins chez les enfants. — Prix : 3 fr. franco par la poste. **DE BARTOLIN ET C<sup>ie</sup>**, à Tarentaise. — Lyon, quai Pierre-Scize, 11, et dans toutes les bonnes pharmacies.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures de service, quelles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galeru Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.

A VENDRE

A TOUTS PRIX

BARRIQUES VIDES

en Chêne et Châtaignier.

S'adresser à M. LARTIGUE, marchand de vins, faubourg St-Georges, couvent de M<sup>me</sup> Penchenat.

A Vendre

Deux bons Chiens-courant

On les donnera à l'essai.

S'adresser à M. Hauterive, dit Frit, à Montcuq (Lot).

Le propriétaire-gérant : A. LAYTON.